

Statut juridique concernant la sécurité alimentaire des matériaux d'emballage (Déclaration de conformité)

Conformément à nos conditions d'achats, nos fournisseurs sont tenu de nous livrer uniquement des produits ou des matières qui répondent aux dispositions légales allemandes et européennes. Il va de soi que cela s'applique également aux matériaux d'emballage.

Sur ce fondement, nous vous confirmons que les produits livrés, y compris les emballages, répondent aux dispositions législatives allemandes et européennes régissant les produits alimentaires. Pour les emballages, cela concerne en particulier le règlement (CE) 1935/2004 relatif aux matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des produits alimentaires.

La migration globale ainsi que les migrations spécifiques – en cas de manipulation et de stockage conformes aux spécifications – se situent en-dessous du seuil légal conformément au règlement (CE) 10/2011 (y compris tous les suppléments et dans la version en vigueur au moment où cette déclaration est faite) relatif aux matériaux et aux objets en matières plastiques destinés à entrer en contact avec des produits alimentaires.

Nous confirmons le respect du règlement (CE) 2023/2006 relatif à la bonne pratique de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les produits alimentaires (GMP).

La traçabilité de tous les matériaux d'emballage primaire est garantie conformément au règlement (CE) 1935/2004.

L'établissement de déclarations de conformité selon le règlement (CE) 10/2011 est uniquement destiné au matériau d'emballage, par conséquent, uniquement être confirmé par le fabricant de l'emballage pour produits alimentaires. Les produits qui vous sont livrés sont des produits alimentaires emballés. Nous n'avons pas connaissance d'une quelconque obligation d'établissement ou de fourniture de déclarations de conformité pour des produits alimentaires déjà emballés.

La présente déclaration de conformité repose sur les indications de nos fournisseurs, les connaissances scientifiques actuelles, les processus de fabrication appliqués ainsi que sur l'état de la législation en vigueur.

Nous sommes conscients de notre responsabilité de fournir des aliments de haute qualité.

Cette déclaration est valable tant qu'il n'y a pas de changement de la loi en vigueur.

Le présent document a été établi par voie électronique et il est valable même sans signature.

Date: 28.04.2020

Établi: AQ

Date: 28.04.2020

Vérfifié: QM

Date: 28.04.2020

Validé: CDQ

Remplace l'édition: 4

du: 17.04.2018